

Association des Parents d'Elèves du collège St Joseph

1 - Le bureau

Le bureau de l'APEL du collège est composé au maximum de 15 parents d'élèves scolarisés dans l'établissement, élus lors de l'assemblée générale. Le mandat est de 3 ans renouvelable.
Le président de l'OGEC et le président de l'APEL départemental sont membres de droit.

Composition du bureau pour l'année scolaire 2019-2020

Présidente	: Cathy FLOCH
Vice-présidente	: Colette APPRIOU
Trésorière	: Gwénaëlle STEPHAN
Secrétaire	: Ingrid BRINSTER
Membres	: Frédérique ANDREOLI Monique ARZUR Sandrine JEZEQUEL Sylvie LACOURTE Corinne PIRIOU Chantal RAGUENES



Nombre de familles adhérentes pour l'année scolaire 2019-2020 : 91

2 - Rôle

L'APEL représente l'ensemble des parents au sein de l'établissement.

A ce titre, cinq membres du bureau participent aux 2 conseils d'établissement de Novembre et Juin, et prennent part aux décisions concernant la vie du collège.

Par ailleurs, l'ensemble du bureau se réunit 2 à 3 fois par trimestre en conseil d'administration avec la direction, pour échanger sur l'actualité du collège et organiser les activités.

L'APEL organise des manifestations (Kig ar farz, stand à la fête des écoles, ventes de chocolats, ...) permettant de récolter des fonds pour les Projets d'Action Educative (théâtre, voile, voyages, ...) et aider les familles en difficulté.

L'APEL se préoccupe avant tout du bien être des enfants au collège.. Suivant les années, nous pouvons organiser des sondages auprès d'eux sur le self, les transports, l'organisation du travail, la sécurité, ... En fonction de l'actualité, nous pouvons également convier les parents pour échanger autour de thèmes en lien avec les adolescents et pré-adolescents : réseaux sociaux, harcèlement, autorité, drogue, ...

3 - Cotisation

Cotiser à l'APEL, c'est soutenir l'association et faire qu'elle continue d'exister.

La cotisation est unique par famille. Si les enfants sont scolarisés dans des établissements différents de l'enseignement libre, il suffit de cotiser dans un seul de ces établissements.

Le montant de cette cotisation est de 18,00 euros.

Sur cette somme, 2,54 Euros reviennent à l'APEL du collège et permettent à l'association de fonctionner. Le reste est versé aux instances nationale, régionale et départementale pour financer les différents services (y compris abonnement à la revue Famille Education).

4 - Les services de l'APEL

Le service d'Information et de conseil aux familles

Présent dans la plupart des régions et des départements, c'est un personnalisé et gratuit qui vous propose :

- des informations et des conseils sur l'orientation scolaire, les et les métiers
- des adresses d'établissement
- des informations et un accompagnement pour l'accueil des enfants handicapés ou en difficulté
- des relais vers des associations locales spécialisées.



La plate-forme téléphonique Apel service

Mise en place en partenariat avec l'Ecole des parents et des éducateurs, elle réunit une équipe de spécialistes (conseillers scolaires et d'orientation, psychologues, juristes, etc.) pour répondre à toutes les questions que vous vous posez.

Appelez le 0 810 255 255 (numéro Azur), du lundi au vendredi de 10h à 18h.

Le magazine Famille & éducation



[Le magazine de l'Apel](#) est diffusé tous les deux mois à 810 000 exemplaires. Magazine de la scolarité et de l'éducation, il vous apporte des informations pratiques, des conseils, des témoignages et des pistes de réflexion sur l'éducation et la scolarité de vos enfants.

Le site de l'Apel : www.apel.fr

Conçu pour répondre à vos questions concernant la scolarité et l'éducation de vos enfants, le site de l'Apel vous permet également de suivre l'actualité de l'Apel nationale. En quelques clics, accédez à vos contacts Apel et trouvez l'adresse d'un établissement dans votre région.

5 - Nous contacter

Par mail : apel.saint.joseph.plabennec@gmail.com

Par courrier à l'adresse suivante : APEL Collège St Joseph
2, rue des écoles
29860 PLABENNEC